LE SERVICE PUBLIC DE L'ÉNERGIE DANS LE CALVADOS

SDEC ÉNERGIE

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DU CALVADOS

SOMMAIRE

COMPETENCES

ELECTRICITE 03

- Le contrôle des concessions
- La qualité de l'électricité distribuée
- Les travaux sur le réseau public d'électricité
- L'environnement

GAZ 10

ECLAIRAGE PUBLIC 12

- Les travaux
- La maintenance et l'exploitation

SIGNALISATION LUMINEUSE 15

ENERGIE 16

- L'accompagnement énergétique
- La lutte contre la précarité énergétique
- La Maison de l'Energie

BORNES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES 20

INFORMATION GEOGRAPHIQUE 22

MOYENS

ASSEMBLEES 24

FINANCES – RESSOURCES HUMAINES 26

- Les finances
- Le compte administratif 2016
- Les achats
- Les ressources humaines

COMMUNICATION 30

Rapport d'activité 2016 du SDEC ENERGIE édité en application de l'article L5211-39 du Code général des collectivités territoriales.
Crédits photos : Maryvonne DESDOITS / Stéphane DÉVÉ / SDEC ENERGIE
N° ISSN : 2554-9413 (en ligne)

ELECTRICITE

COMPETENCES

Le SDEC ENERGIE est l'autorité organisatrice du service public de l'électricité dans le Calvados. A ce titre, il contrôle notamment la bonne application du cahier des charges de concession conclu avec Enedis (ex-ERDF) pour la distribution et EDF pour la fourniture.

Le SDEC ENERGIE est propriétaire de l'ensemble des ouvrages du réseau public de distribution d'électricité et il assure la maîtrise d'ouvrage partagée des investissements sur le réseau.

LE CONTROLE DES CONCESSIONS

Négociations relatives au renouvellement du contrat de concession de distribution d'électricité

Le contrat de concession du SDEC ENERGIE est un des premiers, en France, à être renouvelé : le terme du contrat en vigueur est fixé au 31 décembre 2017.

Le syndicat a donc engagé, depuis de nombreux mois, un processus de négociations avec les représentants d'EDF et d'Enedis dans le Calvados. Le SDEC ENERGIE prépare, étudie, estime, se projette, négocie, explique… pour que le futur contrat de concession de distribution publique d'électricité qu'il conclura avec ses concessionnaires, puisse garantir pour les décennies prochaines un service public de qualité en tous points du département et la mise en œuvre de la transition énergétique.

L'enjeu économique, technique, environnemental et sociétal est de taille pour les communes adhérentes au SDEC Energie et pour les usagers du service public de l'électricité.

Parallèlement aux négociations locales, des pourparlers nationaux ont été engagés par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) afin de définir avec EDF et Enedis un modèle national de cahier des charges que chaque adhérent déclinera en fonctions des réalités locales. Un tour de table national auquel participent les représentants du SDEC ENERGIE.

Le comité syndical du SDEC ENERGIE a confirmé le 12 décembre 2016 sa volonté de s'engager dans un nouveau contrat de concession pour le service public de la distribution d'énergie électrique.

Mission annuelle de contrôle 2016

En juillet, les concessionnaires ont présenté au SDEC ENERGIE leurs comptes rendus annuels de concession 2015.

Après analyse et suite à la mission de contrôle sur sites, le SDEC ENERGIE a rédigé son rapport de contrôle 2016 sur l'activité du concessionnaire en 2015. Ce rapport est consultable sur le site sdec-energie.fr.

Ce bilan fait apparaitre un certain nombre de points, positifs, à améliorer ou négatifs. On relève, en particulier :

- un nombre important de refus de communication de données au concédant ;
- l'absence de programme de suppression de certains ouvrages obsolescents et/ou incidentogènes (réseaux basse tension en fils nus en domaine urbain, réseaux moyenne tension de faibles sections) ;
- une évaluation globale de la tenue de tension et de la continuité sur la concession satisfaisante, mais ce résultat est à apprécier avec beaucoup de circonspection compte tenu du fait que l'évaluation statistique du nombre d'usagers mal alimentés en tenue de tension tend à sous-estimer le nombre d'usagers concernés ;
- le temps de coupure moyen est de 65 minutes, conforme aux exigences du cahier des charges de concession ;
- la limitation à 20% des provisions pour renouvellement des biens ruraux, le non-amortissement des biens financés par le SDEC ENERGIE, l'absence d'informations sur l'origine de financement des biens engendrant une surestimation des investissements net d'Enedis, l'opacité de gestion de la provision pour renouvellement.

CHIFFRES CLES *(chiffres 2015 contrôlés en 2016)*

440 832 usagers de l'électricité

+ 0,9%/2015

4 278 GWh d'électricité consommée

+ 1,4%/2015

19 539 km de réseau public d'électricité

+ 0,5%/2015

LA QUALITE DE L'ELECTRICITE DISTRIBUEE (chiffres 2015 contrôlés en 2016)

Évaluation globale de la tenue de tension

En l'absence de moyens permanents de surveillance de la tension chez les clients, Enedis utilise un modèle statistique qui évalue le nombre d'usagers mal alimentés. Ainsi calculé, le pourcentage d'usagers mal alimentés est de **0,12%**. Ce pourcentage étant inférieur à 3% d'usagers, le niveau règlementaire de qualité du réseau public de distribution d'électricité est respecté.

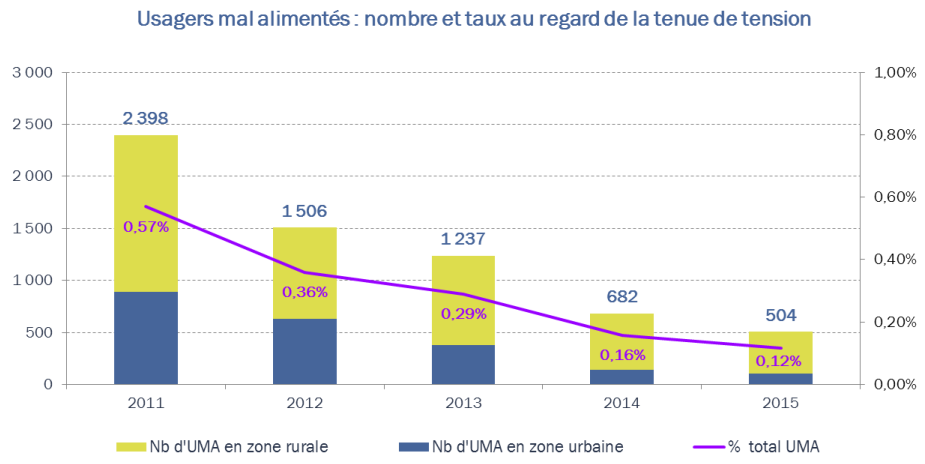

Évaluation globale de la continuité de fourniture

Au regard des seuils réglementaires, les résultats de l'évaluation globale de la continuité de fourniture sur le territoire de la concession sont satisfaisants.

Critères de l'arrêté en date du 24 décembre 2007 modifié	Nombre	%
Usagers ayant subi plus **de 6 coupures** d'une durée supérieure à 3 minutes	1 524	0,35%
Usagers ayant subi plus de **35 coupures d'une durée comprise entre 1 seconde et 3 minutes**	0	0
Usagers ayant subi plus de **13 heures** de coupures longues (durée cumulée)	1 673	0,38%

Le critère B

Le critère B est un indicateur destiné à mesurer la continuité de la fourniture d'électricité. Il s'agit de la durée moyenne annuelle de coupure par utilisateur du réseau public de distribution raccordé en basse tension. Cet indicateur de qualité est adopté par l'ensemble des gestionnaires de réseau de distribution d'électricité, par la Commission de Régulation de l'Énergie et le cahier des charges de concession prescrit que cette valeur repère ne doit pas dépasser 70 minutes. En 2015, ce seuil a été respecté.

Critère B : durée moyenne de coupures en mn

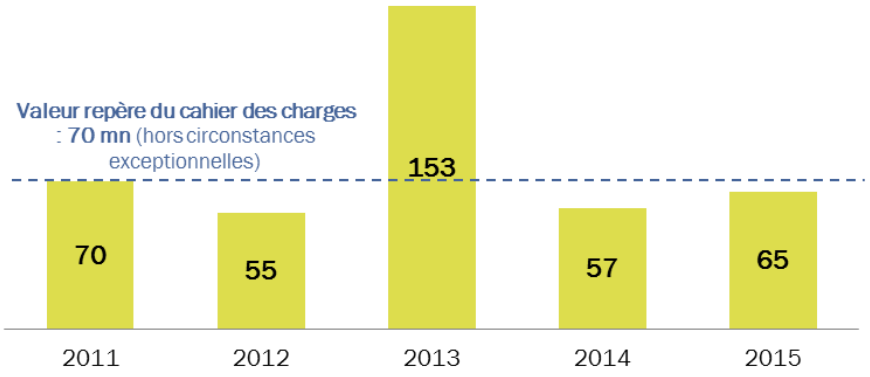

CHIFFRES CLÉS *(chiffres 2015 contrôlés en 2016)*

504 usagers de l'électricité mal alimentés en tenue de tension (calcul théorique)

- 26,1%

3 197 usagers de l'électricité mal alimentés en continuité de fourniture (coupures)

- 20%

65 minutes de coupure d'électricité en moyenne par usager basse tension

+ 14%

LES TRAVAUX SUR LE RESEAU PUBLIC D'ELECTRICITE

102 opérations d'effacement coordonné des réseaux : 40 km effacés

Le programme d'enfouissement coordonné des réseaux (électricité, communications électroniques et éclairage public) se poursuit dans le département avec un volume annuel constant.

La mise en souterrain des réseaux contribue à leur fiabilisation et à leur sécurisation. Ainsi, le programme 2016 a permis de supprimer 11 km de réseau électrique en fils nus, technique réputée la plus fragile, très sensible aux évènements climatiques.

La construction d'un génie civil de communications électroniques mutualisé favorisera à terme le déploiement du réseau de fibre optique jusque chez l'abonné sans réouverture de tranchée.

Coté éclairage public, la pose désormais systématique de luminaires en technologie LED, en remplacement de l'ancien matériel, répond aux exigences de maitrise de l'energie avec une efficacité photométrique supérieure et une diminution avérée de la pollution lumineuse.

L'aspect environnemental est un élément majeur de cette activité, tant dans la recherche systématique d'intégration des ouvrages dans l'environnement que dans la gestion des déchets générés.

Renforcement et sécurisation : 53 km de réseau en fils nus déposés

223 chantiers de renforcement de réseau et de suppression de fils nus ont été réalisés en 2016 sous la maîtrise d'œuvre des services du SDEC ENERGIE et confiés en réalisation à des entreprises locales. Un programme exceptionnel suite aux intempéries de 2013 est engagé en 2015 : il porte sur 10 chantiers et une 2ème tranche de 6 chantiers est réalisée en 2016 soldant le programme.

129 communes ont bénéficié de ces investissements améliorant la qualité de desserte et nos travaux ont permis de déposer 53 km de réseau fragile en fils nus en secteur rural.

Extension du réseau d'électricité : plus de 8 km créés

70 opérations ont été présentées en 2016 dans le cadre des 8 réunions de la commission de développement économique, qui a émis un avis favorable pour 68 d'entre eux, 2 ne relevant pas d'une activité économique, accordant ainsi une aide globale de 1 037 K€.

Les ouvrages créés dans le cadre des 68 chantiers réalisés sur le programme travaux 2016 représentent 8 355 mètres linéaire de réseau créé en technique souterraine. Le montant moyen au ml géographique est de 124 € et au ml électrique de 120 €, ce prix intègre également les postes de transformation créés.

Mesures de tension : 18% des enregistreurs avec des contraintes de tension chez l'habitant

Les travaux de renforcement du réseau électrique sont engagés uniquement lorsque des contraintes sont avérées y compris suite aux raccordements de nouveaux usagers sur le réseau existant. Les réclamations sont exprimés par les usagers, les élus ou recensés dans le cadre d'une enquête réalisée par le SDEC ENERGIE.

Parallèlement, le syndicat contrôle par échantillonnage la qualité de desserte électrique en posant chez les usagers des enregistreurs de tension. Pour l'hiver 2016/2017, 154 enregistreurs ont été posés et 18% ont révélé des contraintes de tension. 12 ont fait l'objet d'un acte d'exploitation d'Enedis dont l'efficience sera vérifiée l'hiver prochain en reposant un enregistreur sur le site concerné. L'autre objectif de cette action est de planifier un programme de renforcement du réseau électrique lorsque les contraintes avérées ne peuvent être levées par un acte d'exploitation. 12 dossiers ont pu être programmés.

Diagnostics de raccordement aux réseaux électriques et gaz

Les collectivités doivent s'acquitter de la contribution à verser aux maîtres d'ouvrages lors d'opérations d'extension du réseau électrique réalisées sur le domaine public dans le cadre d'une autorisation d'urbanisme. Les conséquences en matière d'urbanisme et les répercussions économiques induites obligent les collectivités à appréhender avec justesse la problématique de la desserte en réseau électrique, en particulier des zones constructibles présentes sur leur territoire.

Il appartient à la collectivité en charge de l'urbanisme de maitriser son développement urbain, notamment à travers la mise en place de documents tels que le Plan Local d'Urbanisme (PLU ou PLUI pour les intercommunalités) qui formalisent le projet de la commune.

Le SDEC ENERGIE accompagne les collectivités en étudiant la solution de raccordement de référence par projet d'urbanisme à l'étape d'un PLU(I) (zone à urbaniser, bâtiment à changement d'affectation…). En 2016, 250 diagnostics ont été réalisés depuis la création du service en 2010 représentant 248 communes concernées, certaines ayant souhaité une nouvelle analyse par rapport au précédent diagnostic au vu de l'évolution de leurs zones à urbaniser.

Les diagnostics ont aujourd'hui un volet sur le réseau gaz, l'objectif étant de contribuer plus efficacement à une mixité énergétique en fonction des différentes sources d'approvisionnement développé sur le territoire.

En complément au diagnostic électrique, le SDEC ENERGIE répond aux collectivités dans le cadre d'un acte d'urbanisme déposé en mairie ou encore pour un simple avis en dehors d'une démarche contractuelle : 469 dossiers ont été étudiés par le SDEC ENERGIE en 2016. Ce chiffre intègre d'une part 60 dossiers ouverts en 2016 pour l'analyse d'une partie des bâtiments réhabilitables situés sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Lisieux Normandie et d'autre part 153 dossiers étudiés dans le cadre de notre maitrise d'ouvrage.

Dans le cadre des actes d'urbanisme, le SDEC ENERGIE s'engage à répondre à une collectivité sous un délai maximum de 20 jours : le délai moyen en 2016 est de 9 jours. Il est important que ce délai soit tenu car il permet à la collectivité en charge de l'urbanisme de connaitre, pendant le délai d'instruction d'un acte d'urbanisme, les frais de desserte électrique qu'elle devra éventuellement supporter si le maire décide d'autoriser un permis de construire.

Le suivi des déchets de chantier

L'ensemble des déchets générés par les travaux sous maitrise d'ouvrage du SDEC ENERGIE bénéficie, conformément à la règlementation, d'une traçabilité et d'un traitement adapté : dépollution, recyclage, traitement des déchets ultimes. Ainsi, chaque année, chaque entreprise remet au SDEC ENERGIE son bilan de gestion des déchets.

Le concassage des poteaux béton déposés

La totalité des supports béton déposés est valorisée. Acheminés sur 6 zones de transit réparties sur le département, les supports sont concassés une fois par an. Le broyage permet de séparer béton et ferraille qui seront valorisés à 100% dans différentes filières. Dans le Calvados, cette prestation, actuellement assurée par la société Gravaloire, fait l'objet depuis 2002 d'un groupement de commande entre le SDEC ENERGIE et Enedis. En 2016, 2 531 poteaux ont été traités dans le cadre de ce groupement.

Le traitement des poteaux bois

Les supports bois sont classés déchets dangereux en raison des composants entrant dans leur fabrication (créosote ou chrome/cuivre-arsenic). Depuis 2012, le SDEC ENERGIE a confié à la société SRB le traitement de ces supports. Réduits dans un premier temps en copeaux, ils sont ensuite utilisés comme combustibles en cimenterie. Les commandes passées en 2016 ont permis le traitement de 548 supports (2 630 unités depuis la mise en place du marché).

La destruction des postes tour

Le remplacement de ces ouvrages disgracieux, au nombre de 115 au dernier recensement, fait l'objet d'un programme de remplacement, suivi dans le cadre d'une convention signée entre le SDEC ENERGIE et Enedis. Fait marquant de l'année 2016 : la destruction d'un poste en présence d'amiante sur la commune de Potigny nécessitant la mise en œuvre de moyens adaptés (diagnostic, mesure d'empoussièrement, intervention d'une équipe spécialisée).

La rénovation des postes de transformation

Depuis 2007, le SDEC ENERGIE, en partenariat avec Enedis et l'Association Chantier Ecole de Basse-Normandie propose à ses communes adhérentes la rénovation extérieure des postes de transformation dégradés ou tagués. Cette opération consiste en une remise en état de la maçonnerie si nécessaire puis à une mise en peinture au coloris choisi par la collectivité.

Cette rénovation peut également bénéficier d'une mise en œuvre d'une fresque. Ce fut le cas en 2016 d'un poste situé sur la commune de Colombelles sur un thème choisi par la collectivité, en rapport avec la proximité d'un futur parcours sportif.

Colombelles avant rénovation

Colombelles après rénovation

CHIFFRES CLES 2016

17,1 millions d'euros TTC investis sur le réseau d'électricité *(renforcement, sécurisation, renouvellement, raccordement, effacement)*

- 7,6%

1 249 chantiers, tous réseaux confondus
(électricité = 410 ; éclairage = 737 ; signalisation à 50 ; bornes de recharge = 52)

+ 6%

GAZ

Le SDEC ENERGIE est l'autorité organisatrice du service public de gaz dans le Calvados, ainsi que du service public de fourniture de gaz. A ce titre, il contrôle notamment la bonne application des cahiers des charges de concession conclus avec ses trois concessionnaires : Antargaz, Primagaz et GRDF.

3 concessionnaires pour 86 communes desservies

Le SDEC ENERGIE a concédé ses missions de distribution publique de gaz à trois concessionnaires :

- GRDF alimente 63 communes en gaz naturel ;
- Primagaz alimente 9 communes en propane ;
- Antargaz dessert 11 communes en propane et 3 communes en gaz naturel.

Les concessionnaires ont remis leurs comptes rendus annuels de concession 2015 au SDEC ENERGIE qui, après analyse, a établi un rapport de contrôle pour chacun des concessionnaires. Les rapports de contrôle sont téléchargeables sur sdec-energie.fr. Ces bilans font apparaitre un certain nombre de points positifs, à améliorer ou négatifs. On relève :

- plusieurs défauts de communication de données et l'existence de données opaques ;
- un nombre d'usagers en faible hausse ;
- un volume d'énergie consommée en baisse ;
- un renouvellement et une densification des réseaux limités ;
- aucun incident majeur sur les réseaux concédés.

À noter, l'aide financière octroyée par le SDEC ENERGIE pour faciliter le raccordement de nouveaux abonnés au réseau gaz.

CHIFFRES CLÉS

63 978 usagers du gaz

+ 1,1%

1 773 GWh de gaz consommé

+ 4,2%

1 314 km de réseau public de gaz

+ 1,2%

ECLAIRAGE PUBLIC

COMPETENCES

L'éclairage public est une compétence optionnelle. 560 collectivités (545 communes et 15 communautés) ont transféré cette compétence au SDEC ENERGIE.

Le SDEC ENERGIE exerce la maîtrise d'ouvrage de tous les investissements sur les installations d'éclairage public. Le SDEC ENERGIE gère la maintenance et l'exploitation, comprenant notamment l'achat d'électricité.

LES TRAVAUX

Toujours une forte activité sur les réseaux d'éclairage public

En 2015 et 2016, l'investissement des communes sur leur réseau d'éclairage public est important.

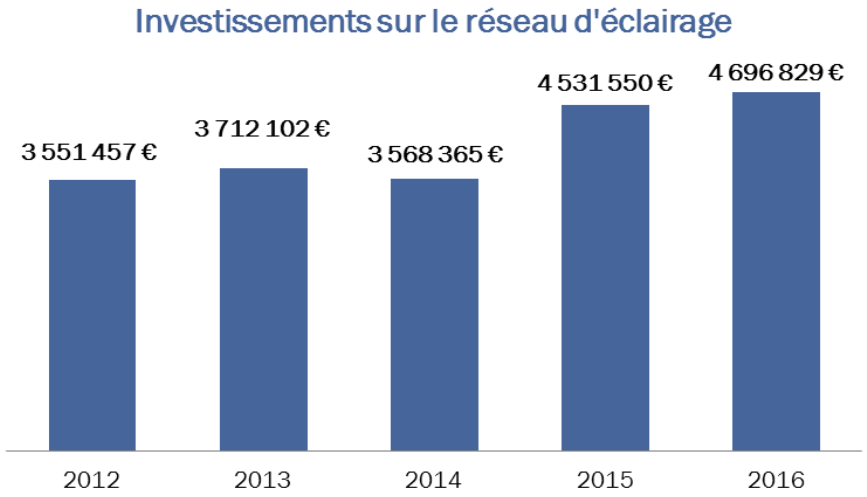

C'est l'activité, liée aux renouvellements et extensions, qui augmente fortement, avec une progression par rapport à 2014 de 62% dans ces domaines.

Un réseau qui éclaire, mais pas seulement

Le SDEC ENERGIE a profité de ses expériences menées en 2015 pour poser en 2016 à Isigny-sur-Mer des modules communicants sur le réseau d'éclairage public qui permettent l'alimentation et le transport d'images par la technologie des Courants Porteurs en Ligne.

La commune a été équipée de contrôleurs et de nœuds communicants qui, aujourd'hui, permettent la mutualisation du réseau d'éclairage et de vidéoprotection et qui, demain, pourront alimenter des panneaux à messages variables ou assurer la sonorisation des rues.

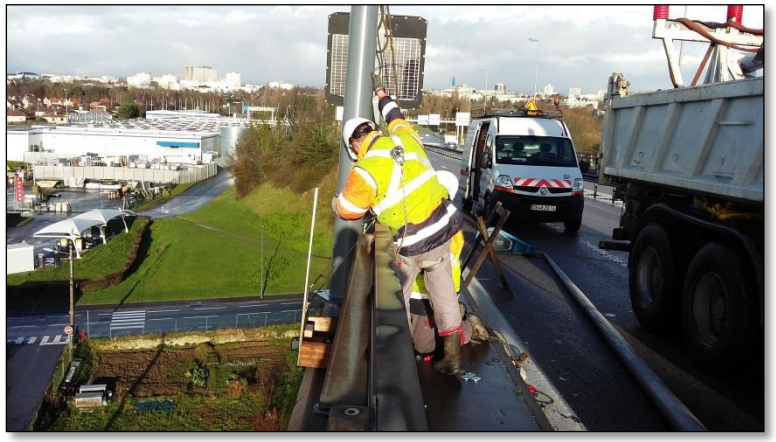

Le périphérique de l'agglomération caennaise

En 2016, à la demande de la Communauté Urbaine de Caen-la-Mer, le SDEC ENERGIE a continué le travail de restructuration du réseau d'éclairage du périphérique.

La restructuration consiste en :

- une restitution aux communes des réseaux implantés en dehors du périphérique (au-delà et dans les bretelles d'accès) ;
- une alimentation électrique à partir du réseau basse tension et non plus à partir du réseau haute tension ;
- la rénovation de l'éclairage du viaduc ;
- une extinction de l'éclairage de la voie hormis aux abords :

. de l'échangeur de Mondeville ;
. de l'échangeur de Carpiquet ;
. de l'échangeur de Bretteville-sur-Odon ;
. du viaduc de Calix.

L'ensemble de ces opérations est programmé sur 4 ans, de 2015 à 2018.

LA MAINTENANCE ET L'EXPLOITATION

De nouveaux adhérents en nombre

L'année 2016 a vu la création de 16 communes nouvelles, dont 6 nous ont transféré la compétence éclairage public pour toutes leurs communes déléguées : Colomby-Anguerny, Le Hom, Livarot-Pays d'Auge, Malherbe-sur-Ajon, Valdallière, Valorbiquet.

Les communes suivantes ont également fait le choix de transférer leur compétence éclairage public au SDEC ENERGIE : Aignerville, Banville, Falaise, Longues-sur-Mer, Vaux-sur-Seulles.

Des mâts d'éclairage plus propres

Dans le marché conclu avec les entreprises de maintenance pour la période 2016-2019, il est prévu un nettoyage systématique des mâts d'éclairage. Les 4 entreprises ont commencé ce travail en 2016.

CHIFFRES CLES

560 collectivités adhérentes

= 0%

89 000 foyers d'éclairage

+ 3,5%

SIGNALISATION LUMINEUSE

COMPETENCES

La signalisation lumineuse (feux tricolores) est une compétence optionnelle. 47 collectivités (46 communes et 1 communauté) ont transféré cette compétence au SDEC ENERGIE.

Le SDEC ENERGIE exerce la maîtrise d'ouvrage de tous les investissements sur les installations de signalisation lumineuse. Le SDEC ENERGIE gère la maintenance et l'exploitation, comprenant notamment l'achat d'électricité.

2015 - 2016 : deux années sous le signe des investissements

Comme pour l'éclairage public, en 2015 et 2016 l'investissement des communes sur leurs carrefours à feux est important.

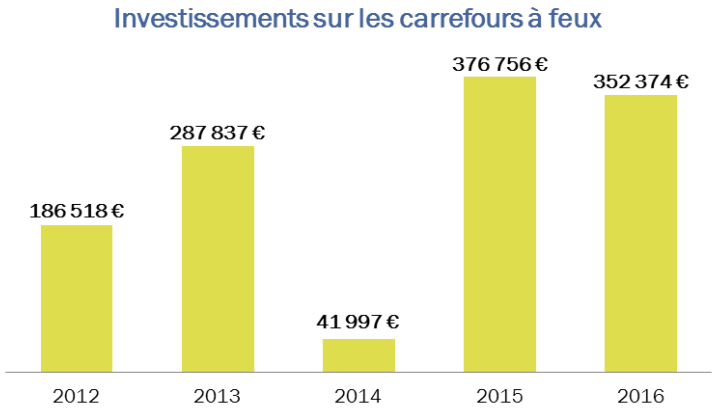

En 2016, le SDEC ENERGIE a continué le programme de rénovation des carrefours à feux (remplacement des modules de feu équipés de ballons fluorescents par des modules LED, remplacement des contrôleurs les plus anciens). 2017 marquera la fin de ce programme.

Dans le même temps deux carrefours nouveaux à feux ont été aménagé à Mézidon-Canon (commune déléguée de Mézidon-Vallée d'Auge) et à Bernières-sur-Mer.

Les deux premiers carrefours à feux de type « vert récompense » (passage au vert uniquement si la vitesse est respectée) ont été installés sur la commune de Cuverville.

CHIFFRES CLES 2016

47 collectivités adhérentes

= 0%

112 carrefours à feux

- 0,9%

ENERGIE

La mobilisation des territoires est un facteur de réussite essentiel dans la transition énergétique. Le SDEC ENERGIE s'associe aux efforts des collectivités pour favoriser l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables.

L'ACCOMPAGNEMENT ENERGETIQUE

Installation et lancement des travaux de la Commission consultative pour la transition énergétique

Créée en application de la loi de Transition énergétique pour une croissance verte du 17 août 2015, la Commission consultative pour la transition énergétique a été installée en avril 2016 lors d'une première réunion qui s'est tenue à Evrecy. Cette Commission réunit à parité des représentants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et du SDEC ENERGIE et vise à coordonner l'action de ses membres et leurs stratégies d'investissement dans le domaine de l'énergie.

Suite à cette première réunion, elle a constitué des groupes de travail et engagé ses premiers travaux afin de se doter d'une feuille de route.

Le conseil en énergie partagé (CEP) : 6 nouvelles collectivités adhérentes

En 2016, les communes de Bonnemaison, Cormolain, Souleuvre-en-Bocage et les communautés de communes de Villers Bocage Intercom, du Cingal et de la Suisse Normande ont adhéré au CEP. Au total, 25 collectivités bénéficient d'un CEP et 8 d'un post CEP.

Etudes énergétiques spécifiques

2 collectivités ont sollicité les services du syndicat pour bénéficier d'une étude énergétique spécifique sur un bâtiment : Gouvix pour la salle polyvalente et Colomby-Anguerny pour l'école primaire d'Anguerny.

Signature de la convention avec Caen Métropole

Accompagnement des territoires en transition énergétique

Un diagnostic énergie intercommunal a été réalisé sur la Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon. Il a permis aux collectivités d'identifier les actions prioritaires sur lesquelles engager des études approfondies : 28 bâtiments dont l'efficacité énergétique doit être améliorée en priorité, 12 chaufferies bois potentielles dans des bâtiments publics ou en réseaux, 17 installations photovoltaïques potentielles, plusieurs réseaux de gaz à développer en substitution de l'usage du fioul…

Initié en 2014, le partenariat engagé avec Caen Normandie Métropole a été consolidé afin de mieux articuler l'action des deux partenaires et de permettre aux territoires lauréats de bénéficier des financements « TEP CV – Territoires à énergie positive pour la croissance verte ». Dans ce cadre, l'accompagnement de la Communauté de communes de Cœur de Nacre s'est poursuivi avec le lancement d'une démarche collective avec 5 communes (Luc-sur-Mer, Langrune-sur-Mer, Saint-Aubin-sur-Mer et Bernières-sur-Mer, rejointes ensuite par Courseulles-sur-Mer) visant à mettre en place une coupure nocturne de l'éclairage public.

Financement des études ponctuelles

Lorsqu'une collectivité fait appel à un bureau d'études spécialisé pour la réalisation d'un audit énergétique ou d'une étude thermique, elle peut solliciter le syndicat pour l'octroi d'une aide financière.

En 2016, 4 collectivités ont bénéficié d'une aide pour un total de 1 578,50 €.

Financement pour l'acquisition d'un véhicule électrique

En 2016, 13 collectivités ayant fait le choix d'acquérir un véhicule électrique ont sollicité le syndicat pour bénéficier d'une aide de 2 000 € (total de 26 000 €).

Certificats d'économies d'énergie

La troisième période d'obligations d'économies d'énergie a commencé le 1er janvier 2015, pour une durée de trois ans, avec un objectif d'économies d'énergie de 700 TWh Cumac.

Le SDEC ENERGIE, en tant qu'acteur éligible, a obtenu 16 257 102 kWh Cumac. Ce volume de certificats représente près de 2 000 opérations différentes en éclairage public (pose de variateurs, de ballasts, changements de luminaires, etc.).

La plateforme collaborative disponible sur le site internet du syndicat a permis la valorisation de 8 projets de rénovation énergétique pour 6 843 355 kWh Cumac et 15 014 € récupérés. Citons par exemple, l'aménagement du télécentre de Livarot, la transformation de l'ancienne mairie d'Airan en locaux périscolaires ou la rénovation de la salle polyvalente de Vacognes-Neuilly.

Bois Energie

La mise en œuvre du volet bois-énergie de la compétence « production d'énergies renouvelables » a été amorcée avec :

- l'organisation d'une matinale sur les réseaux de chaleur bois-énergie à Dozulé ;
- les trois premières études d'opportunité de chaufferies bois réalisées à Saint-Germain-le-Vasson et Bretteville-sur-Laize, suite au diagnostic énergie intercommunal expérimenté sur la Communauté de communes du Cingal en 2015 ;
- la constitution d'un partenariat avec la Chambre d'Agriculture du Calvados pour le développement de la production d'énergies renouvelables, par la signature d'une convention en janvier 2016 ;
- l'adhésion au groupe Haies'nergie réunissant les acteurs départementaux pour promouvoir la valorisation énergétique du bois bocager ;
- la définition des conditions d'exercice de cette compétence.

LA LUTTE CONTRE LA PRECARITE ENERGETIQUE

Actions curatives : soutien aux impayés d'énergie

Le SDEC ÉNERGIE participe au fonds de solidarité énergie (FSE) qui, en 2016, a permis d'aider 2 237 familles à régler leurs impayés pour un budget de 513 927 €. Le syndicat apporte également son soutien financier au paiement des impayés de gaz propane en réseau pour un budget annuel en 2015 de 5 000 €.

Tarifs sociaux de l'énergie : contrôle du dispositif

Pour la troisième année, le SDEC ENERGIE a contrôlé, en 2016, les données 2015 qui retracent l'application des tarifs sociaux de l'énergie par l'ensemble des fournisseurs d'énergie qui ont des contrats actifs sur le territoire de la concession. La finalité de ce contrôle est de s'assurer de l'efficacité du dispositif par la mise en évidence notamment, du différentiel du nombre d'ayants droits par rapport au nombre de bénéficiaires. Pour 2016, il est à noter 29 370 bénéficiaires du TPN (Tarif de première nécessité pour l'électricité) et 6 158 bénéficiaires du TSS (Tarif de solidarité pour le gaz naturel).

Actions préventives : des partenariats porteurs

Depuis 2014, le SDEC ENERGIE participe financièrement à la rénovation thermique des logements des usagers précaires permettant d'améliorer leurs conditions de vie et de réduire leurs charges énergétiques. Le SDEC ÉNERGIE a renouvelé ses partenariats avec SOLIHA et le CDHAT (Centre de Développement pour l'Habitat et l'Aménagement des Territoires) et a conclu une nouvelle convention avec l'opérateur INHARI. Le SDEC ENERGIE a alloué un budget de 50 000 € pour ce dispositif. En 2016, 11 familles ont été aidées dans le cadre de ce dispositif.

En partenariat avec le CCAS de Lisieux, le SDEC ÉNERGIE a également participé à l'animation d'un forum sur le thème de l'énergie et du logement.

LA MAISON DE L'ENERGIE – www.maisondelenergie.fr

« 2050 » nomade

La Maison de l'Energie s'est dotée en 2016 de la version itinérante de son exposition « 2050 ».

Celle-ci a été installée au collège du Cingal à Bretteville-sur-Laize de fin septembre à mi-novembre. La communauté de communes du Cingal s'est rapprochée du SDEC ENERGIE et plus particulièrement des outils de la Maison de l'Energie pour mettre en place une action de sensibilisation aux enjeux liés à l'énergie auprès des scolaires dans l'objectif d'initier un « défi familles à énergie positive » sur son territoire.

Ce projet innovant a rassemblé différents acteurs : la Communauté de communes du Cingal, le collège du Cingal, la Ligue de l'enseignement (ateliers péri-scolaires), le GRAPE (espace info énergie pour le défi), Caen Normandie Métropole ainsi que toutes les écoles de la Communauté de communes avec leurs agents. Des éco-délégués du collège, formés à l'animation, étaient en charge de sensibiliser leurs camarades, et une animation auprès des familles (une centaine de personnes réunies) a permis de lancer le défi pour lequel, 15 familles ont participé durant la période de chauffe (décembre 2016 à avril 2017).

Exposition « 2050 » nomade

13 classes de CM1 et CM2 des 7 écoles de la Communauté de communes et **15 classes du collège** ont participé à ce projet. 3 personnes et 20 éco-délégués ont été formés.

Le Parcours de l'Énergie nomade

L'exposition a été installée à divers endroits du département : le collège Nelson Mandela à Hérouville-Saint-Clair, sur la ville de Pont-l'Evêque, lors de la manifestation « Les Sables animés » de Caen la Mer et sur la commune nouvelle de Valorbiquet avec l'association La Ressourcerie.

La Maison de l'Energie a accompagné les élèves du collège Mandela d'Hérouville-Saint-Clair qui participaient au concours Ecolysciences et pour lequel ils ont remporté le 3ème prix.

1 433 personnes et **56** classes ont ainsi pu appréhender les enjeux liés à l'énergie. **58** animations ont été réalisées à l'extérieur du SDEC ENERGIE.

Animations à la Maison de l'Energie

81 classes et 14 groupes d'adultes ont été reçus, ce qui représente 129 animations de l'exposition « 2050 ». 81 ateliers scientifiques ont été animés par les Petits Débrouillards Grand Ouest.

CHIFFRES CLES

3 474 personnes sensibilisées

+ 8,2%

33 collectivités adhérentes

+ 37,5%

16 257 102 kWh cumac

+ 41,7%

BORNES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES

COMPETENCES

Le SDEC ENERGIE exerce la compétence optionnelle de mise en place et d'organisation du service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables.
www.mobisdec.fr

La pose des 100 premières bornes

L'année 2016 a permis le déploiement d'une centaine de bornes de recharge sur l'ensemble du département, qui s'est terminé en juin 2017.

Une progression continue des abonnés du service

Tous les mois, le service MobiSDEC enregistre plus d'une dizaine d'inscriptions pour atteindre à la fin de l'année 2016 pratiquement 250 utilisateurs.

Mise en œuvre d'une tarification

Après une première offre forfaitaire « foire de Caen » d'un montant de 20 € annuel, des formules d'abonnement ont été mises en œuvre avec une tarification à la durée et sur la puissance reçue.

Inauguration d'une borne MobiSDEC à Hérouville-Saint-Clair

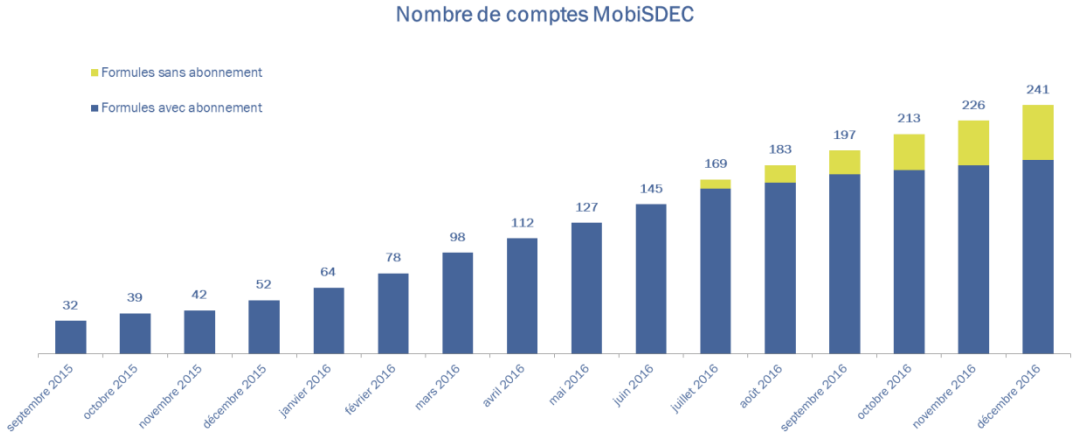

CHIFFRES CLES

241 comptes MobiSDEC au 31/12/2016

+ 363%

84 bornes mises en service au 31/12/2016

+ 342%

INFORMATION GEOGRAPHIQUE

Les systèmes d'information géographique (SIG) sont des outils d'aide à la décision devenus indispensables pour les élus. Le SDEC ENERGIE mutualise ses moyens et met à disposition de ses collectivités adhérentes son SIG : www.geosdec.fr

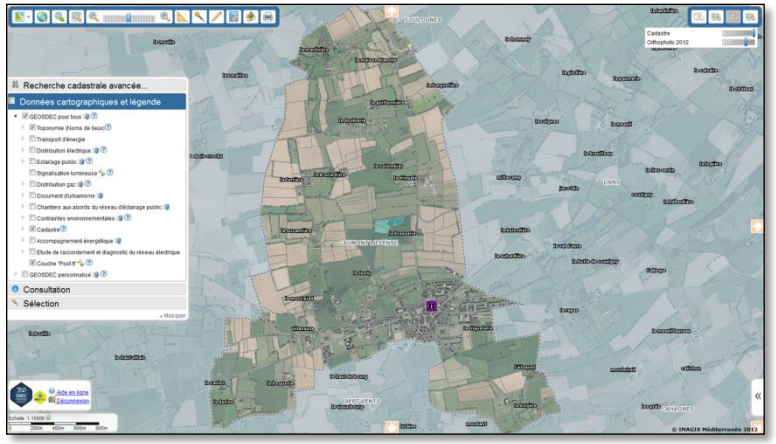

Réflexion autour d'un SIG mutualisé

Le projet d'un Système d'Information Géographique mutualisé associant celui du SDEC ENERGIE et celui du Département du Calvados est né en 2016 de la volonté des deux partenaires de fédérer leur savoir-faire pour créer un portail départemental unique.

Cette action de mutualisation doit donc permettre d'améliorer l'accès aux données territoriales aux acteurs publics mais aussi privés (aménageurs…), dans un fort contexte de restructuration des territoires et de leurs compétences.

L'objectif final est bien de rendre le meilleur service possible en matière d'information territoriale, en mettant à disposition des collectivités un seul et unique outil cartographique reprenant l'ensemble des services et données issus de GéoSDEC et de GéoCalvados. La mise en œuvre et l'ouverture officielle de ce portail commun devrait intervenir début 2018.

Cartographie des réseaux exploités : les obligations de la réforme DT-DICT

La réforme anti-endommagement nous oblige à reclasser la précision du géoréférencement de nos réseaux exploités. Positionnée à l'origine sur le fond cadastral en 2005, la cartographie du réseau d'éclairage public n'est pas toujours très précise. Afin de répondre aux objectifs de la réforme, à savoir :

- positionnement des réseaux sensibles avec une précision de classe A (50 cm terrain maxi) à horizon 2019 pour les communes urbaines ;
- positionnement des réseaux sensibles avec une précision de classe A (50 cm terrain maxi) à horizon 2026 pour les communes rurales.

Le SDEC ENERGIE a mis en œuvre deux processus d'intégration de données qui génère une activité à part entière avec les travaux réalisés et l'exploitation des réseaux.

Travaux neufs : intégration des données de récolements

Ce processus permet de récupérer le positionnement en classe A des réseaux de l'éclairage public suite à travaux ou dans le cadre des nouvelles prises en charge (lotissements) de patrimoine par le SDEC ENERGIE, ainsi que le réseau de distribution électrique (HTA-BT) . En 2016, ce sont 560 dossiers qui ont été traités, représentant 70 km de réseau d'éclairage public, soit environ 1 750 points lumineux et 150 km de réseau HTA-BT.

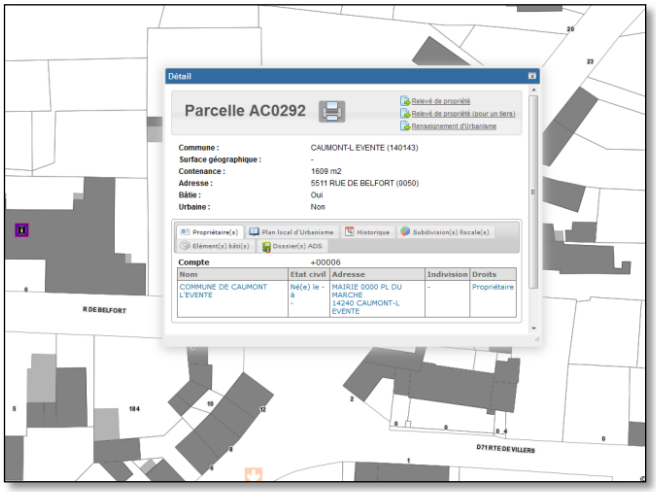

Patrimoine existant : amélioration de la précision cartographique des ouvrages

240 km de réseau ont été repositionnés en classe A au cours de l'année 2016. Un nouveau marché comprenant deux lots géographiques doit permettre de continuer et intensifier ce programme. Pour les unités urbaines, à l'horizon 2019, 800 km de réseau souterrain devront être reclassés en classe de précision A.

Ces deux processus nous permettent aujourd'hui de disposer de 1 400 km de réseau en classe A soit 60 % du linéaire total.

CHIFFRES CLES

430 collectivités adhérentes (422 communes et 8 EPCI)

*- **2,7%** en raison de la création des communes nouvelles*

48% du réseau d'éclairage public **géoréférencé** en classe A

+10%

ASSEMBLEES

Le Syndicat Départemental d'Energies du Calvados est un organisme public créé par les communes du Calvados en 1938.

Ses collectivités adhérentes sont représentées chacune par 2 délégués titulaires qui siègent dans les Commissions Locales d'Energies (CLE). Le Comité syndical est composé des 123 élus désignés au sein des 17 CLE, auxquels s'ajoutent, depuis le 1er janvier 2017, les 76 représentants de la Communauté urbaine de Caen la Mer, soit 199 membres au total. Le Comité élit, parmi ses membres, son président, ses vice-Présidents et les membres du Bureau et fixe la composition du Bureau syndical (25 membres). Chaque dossier soumis au vote du Bureau ou du comité est préalablement étudié en commissions internes.

Comité syndical

Les 123 représentants des 17 Commissions Locales d'Energie (CLE) se sont réunis 4 fois en 2016 (les 12 février, 2 juin, 6 septembre et 12 décembre) pour étudier notamment des questions financières telles que le budget, la TCCFE, les orientations budgétaires pour 2017 mais également pour préparer la révision des statuts du syndicat, nécessaire pour tenir compte de la création de la Communauté Urbaine de Caen la Mer au 1er janvier 2017.

Chacune de ces réunions a été préparée en amont au cours de 71 réunions des commissions internes (Energie, Administration-Finances, Concession électricité, Concessions gaz, Nouvelles Technologies, Travaux, Solidarité, Développement économique, Commission d'Appel d'Offres, Commission départementale d'intégration des ouvrages dans l'environnement, Commission Ad'Hoc, Commission de conciliation Primagaz) et de 8 réunions du Bureau Syndical.

Comité Syndical du 6 septembre 2016 – SAINT-CONTEST

Commissions Locales d'Energie (CLE)

Réunissant plus de 1 000 élus (au printemps, du 14 au 29 mars puis à l'automne, du 3 au 17 octobre 2016), les CLE ont notamment permis :

- de présenter le nouveau portail internet du syndicat ;
- d'expliquer la révision des statuts du SDEC ÉNERGIE, en prévision de la création de la Communauté Urbaine de Caen la Mer ;
- de présenter le programme de mesure de tension chez l'habitant 2016/2017 ;
- de détailler la mise en œuvre du renouvellement du contrat de concession ;
- de procéder à l'élection de nouveaux représentants au Comité Syndical, suite à vacances de poste ;
- d'aborder des sujets spécifiques aux différents territoires, préalablement choisis par les représentants de chaque CLE.

CHIFFRES CLES

635 collectivités adhérentes
(622 communes et 13 EPCI)

*- **12%** en raison de la création des communes nouvelles*

1 067 élus ont participé aux CLE

- 12,4%

FINANCES – RESSOURCES HUMAINES

MOYENS

LES FINANCES

La dématérialisation de la chaine comptable

Le projet de dématérialisation de la chaine comptable, engagé en 2015, s'est finalisé en 2016 par la mise en place de la signature électronique du représentant de l'autorité territoriale et par la généralisation des actes d'achat dématérialisés.

L'installation de ces deux logiciels applicatifs a montré les avantages de la dématérialisation des opérations comptables : souplesse, fluidité, contrôle des flux, pilotage des opérations comptables

Les communes nouvelles et la perception de recettes

Le mouvement dynamique de création de communes nouvelles est particulièrement marqué dans l'ouest de la France. Le Calvados n'échappe pas à cette tendance forte puisque le département enregistre une forte diminution de 207 communes historiques et la création de 39 communes nouvelles.

Au 1er janvier 2017, le Calvados ne compte plus que 538 communes pour 705 précédemment soit une réduction de plus de 20%.

S'inscrit également dans ce mouvement, le retrait au 1er janvier 2018 de la commune historique de Guilberville, localisée dans la Manche.

Ce mouvement de création de communes nouvelles de plus de 2 000 habitants, fait peser une incertitude concernant la perception de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCCFE) pour un montant d'environ 1.7 M€ annuel.

Le regroupement de ces communes, souvent rurales, constituant des communes « urbaines » au titre du FACÉ - Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification - après 2020, risque d'affecter directement le montant de ces dotations, réservées exclusivement aux communes rurales. L'enjeu financier est évalué à environ 1 million d'euros (Loi 2016-1500 du 8/11/2016).

Les recettes

Les recettes du syndicat sont principalement composées de la participation des collectivités adhérentes, de la TCCFE et du FACE. Ces trois sources de financement représentent 75% du total des recettes.

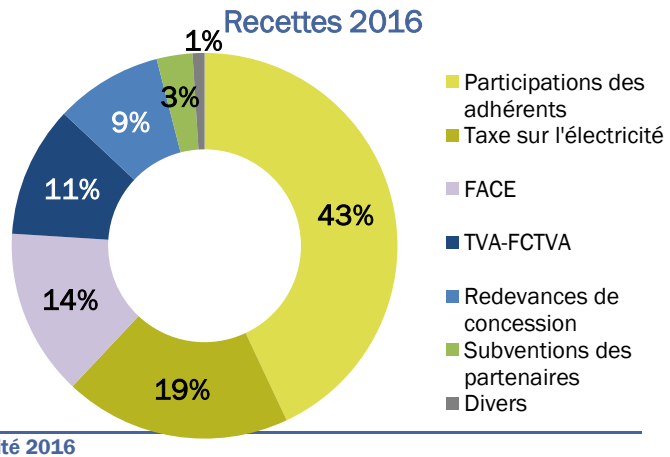

Les dépenses

L'essentiel des dépenses du SDEC ENERGIE est consacré à l'investissement des travaux des réseaux (électricité, gaz) et à des actions en faveur de la transition énergétique : renforcement des réseaux, travaux de raccordement des réseaux, effacement des réseaux, …

La dette propre du SDEC ÉNERGIE représente moins de 1 % des charges. Les collectivités adhérentes plébiscitent le recours à l'étalement de leur participation financière aux travaux.

Les dépenses de fonctionnement, composées des charges du personnel et des charges de structures, représentent moins de 10% des dépenses totales.

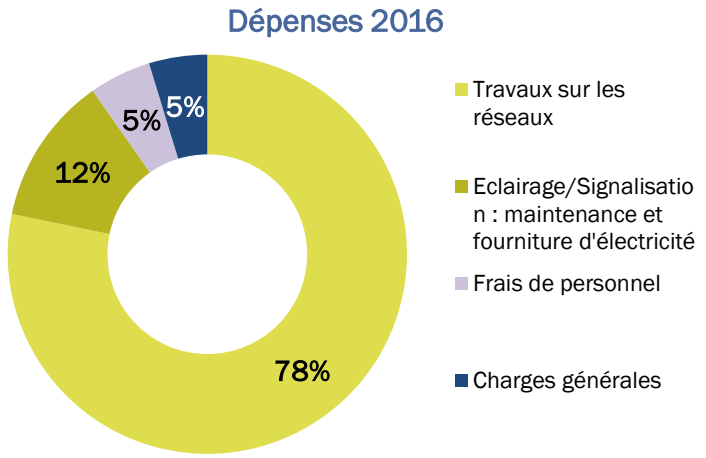

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Le compte administratif 2016 est consultable sur notre site Internet : http://www.sdec-energie.fr/moyens-le-compte-administratif-2016.

LES ACHATS

Renouvellement des marchés de raccordement et de renforcement lié à extension du réseau de distribution publique d'électricité

Dans le prolongement des précédents, 3 nouveaux marchés ont été attribués en février 2016 pour une durée de 12 mois renouvelables 3 fois maximum. Au total, ils représentent un montant moyen annuel de **1 875 000 € HT.**

Constitution d'un groupement de commandes pour la fourniture d'énergies (gaz naturel et électricité) à l'échelle de la Normandie

Au total, nous dénombrons 212 membres pour le gaz et 379 membres pour l'électricité. Afin de satisfaire les besoins de ces derniers, un accord cadre « gaz » et un accord-cadre « électricité » ont été lancés et notifiés en septembre 2016 pour une durée de 2 ans reconductible 2 fois 12 mois. Afin d'alimenter leurs installations, les 1ers marchés subséquents ont été lancés à la suite et notifiés en novembre.

Attribution des 1ers et 2èmes marchés subséquents en groupement de commandes avec le SIEGE 27 pour la fourniture de postes de transformation, transformateurs, HTA/BT, armoires de coupure HTA et enveloppes de postes de transformation pour la distribution publique d'électricité

Dans le cadre du renouvellement de notre partenariat avec le SIEGE 27, un accord-cadre de 7 lots a été lancé et notifié en décembre 2015. Ce dernier a donné suite au lancement et à l'attribution des 7 premiers marchés subséquents en février 2016 pour une durée de 12 mois. Sur cette période, 164 appareils ont été commandés pour un total de 1 587 240 € TTC. Afin de pérenniser la satisfaction des besoins des deux syndicats, les deuxièmes marchés subséquents ont été lancés et notifiés en décembre 2016 pour une prise d'effet à la fin des 1ers marchés subséquents, soit en février 2017.

LES RESSOURCES HUMAINES

Les agents

Le SDEC ENERGIE valorise des compétences complémentaires et une diversité des profils liés aux diplômes, aux niveaux de qualification, à l'expérience, à l'âge, au parcours professionnel, … Cette gestion des ressources humaines permet de proposer des services de qualité et adaptés aux exigences des adhérents et d'engager de nouveaux projets dans l'intérêt des collectivités territoriales.

En 2016, le SDEC ENERGIE compte 49 agents avec 45% de la filière administrative et 55% de la filière technique.

La parité est respectée dans les effectifs du syndicat : 51% des agents sont des hommes et 49% sont des femmes.

Répartition des agents

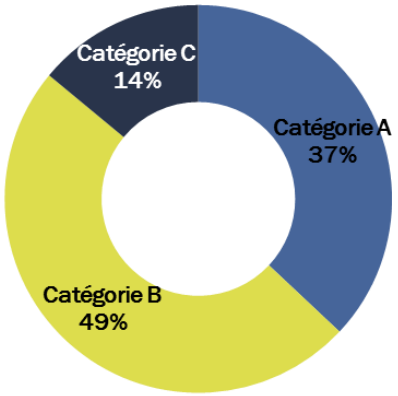

L'accompagnement des agents

Le plan stratégique valide le positionnement du SDEC ENERGIE sur de nouveaux métiers et prenant compte d'un environnement incertain. Dans ce cadre, l'accompagnement des agents est indispensable pour préparer la réalisation de nouveaux services et de nouvelles activités, mais aussi pour convenir d'un fonctionnement réactif et de qualité.

La Direction apporte son soutien pour renforcer les compétences des agents et en développer de nouvelles. L'accompagnement des agents se traduit notamment par la réalisation d'entretiens individuels annuels, par l'évaluation des compétences et par l'élaboration d'un plan de formation.

A la formation de base de chaque salarié s'ajoutent des formations complémentaires proposées par la Direction ou à l'initiative des agents. Les formations réalisées peuvent être classées par thématique : administration et juridique, électricité, informatique, énergie, management, hygiène et sécurité.

En 2016, l'activité de la formation représente :

- 42 actions de formation
- 146 jours de formation
- 3,5 jours de formation par agent.

Le dialogue social

La Direction Générale est particulièrement attentive à la mise en œuvre du dialogue social au sein du SDEC ENERGIE. Cela se traduit par les missions élargies du Comité d'Echanges et de Concertation. Cette instance, composée de représentants des élus et des représentants des agents, apporte sa réflexion sur les dossiers de Ressources Humaines et propose des améliorations des conditions de travail des agents.

La protection sociale

Le SDEC ENERGIE a décidé de renforcer la protection sociale de ses agents, en proposant une participation financière aux agents ayant souscrit un contrat de prévoyance.

La qualité

Le SDEC ENERGIE est engagé dans une démarche d'amélioration continue depuis de nombreuses années selon la norme ISO 9001 version 2008. Le SDEC ENERGIE fait l'objet d'un audit externe de certification afin de s'assurer de la conformité des exigences de la norme. Les résultats de l'audit confirment la certification du syndicat.

CHIFFRES CLES

99,1 millions d'euros de budget (hors opérations d'ordre)

52 marchés de plus de 25 000 € HT

49 agents

3,5 jours de formation par agent

COMMUNICATION

Un nouveau portail Internet en 2016

Dans le cadre d'une révision complète de sa stratégie numérique, le SDEC ENERGIE a lancé en 2015 une consultation pour la refonte complète de son site internet sdec-energie.fr. En effet, le site Internet du SDEC ENERGIE datait de 2004 et l'intégration de la partie Extranet réservée aux adhérents de 2009. L'ergonomie et le design du site étaient devenus progressivement obsolètes.

En complément, la consultation portait également sur deux nouveaux sites nécessitant leur vitrine propre : le site geosdec.fr, vitrine de l'outil cartographique de gestion des réseaux et de l'urbanisme, et le site maisondelenergie.fr, lieu d'exposition dédié à l'éducation à l'énergie.

Au terme de la consultation, c'est l'agence CREATEUR D'IMAGE à Caen qui a été retenue pour le développement de ces 3 nouveaux sites mis en ligne en mai 2016.

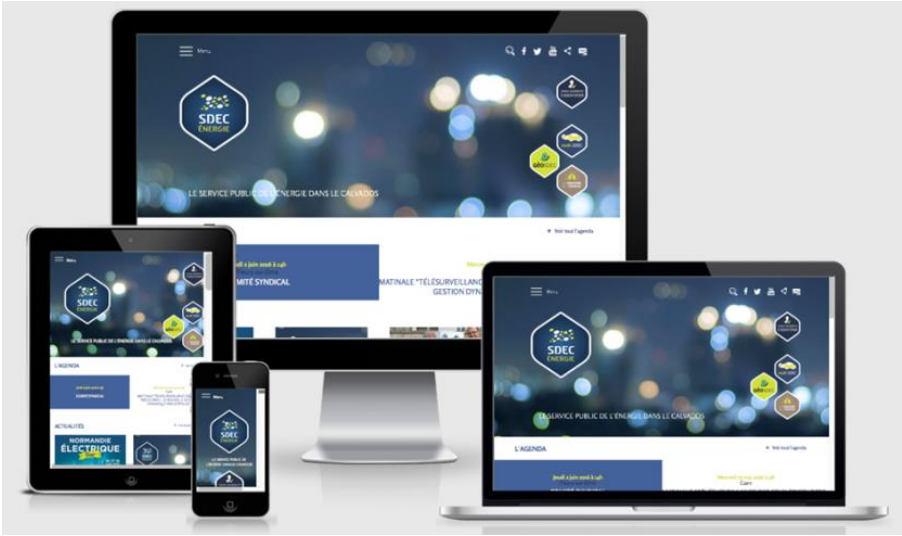

Les publications

- 4 numéros du journal d'information Dialogue
- Rapport d'activité 2015 (version numérique uniquement)
- Brochure des aides financières 2016
- Brochure Groupement d'achat d'énergies
- Dépliant mobiSDEC
- Plaquette de présentation du Territoire d'Energie Normandie.

Les événementiels

- Le SDEC ENERGIE et CAEN EVENT se sont associés pour organiser la première édition du Normandie Electrique Tour du 16 au 18 septembre 2016, dans le cadre de la Foire Internationale de Caen. L'objectif était de promouvoir la mobilité durable dans son ensemble, les véhicules électriques et hybrides en particulier, ainsi que les bornes de recharge mobiSDEC. 45 équipages électromobiles ont participé au rallye des Conquérants et 20 partenaires ont exposé au village de l'électromobilité à la Foire de Caen ;

- L'inauguration de 24 bornes MobiSDEC avec les communes accueillant ces infrastructures de recharge pour véhicules électriques ;

- Le Congrès national de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies du 21 au 23 juin 2016 à Tours : participation au stand du Territoire d'Energie Normandie ;

- L'organisation de 3 matinales de l'énergie : les réseaux de chaleur, les groupements d'achats d'énergie et la télésurveillance des feux tricolores.

CHIFFRES CLES

125 articles de presse

3 200 sessions/mois sur le site Internet du SDEC ENERGIE

406 abonnés réseaux sociaux Facebook et Twitter
(ouverture des comptes en 2016)

LE SERVICE PUBLIC DE L'ÉNERGIE DANS LE CALVADOS

Réunissant toutes les communes du département et de nombreuses intercommunalités, le Syndicat Départemental d'Energies du Calvados est un acteur public majeur des enjeux énergétiques du département.

Le SDEC ENERGIE agit pour **la transition énergétique** en accompagnant les collectivités locales :

- depuis la production d'énergie : *construction de réseaux de chaleur à partir de bois énergie, de méthanisation,. Développement de central photovoltaïque solaire ….*
- en passant par la distribution : *organisation des services publics de l'électricité et du gaz, renforcement, effacement et construction des réseaux publics d'électricité…*
- jusqu'à l'utilisation : *éclairage économique et intelligent, Smart Grids, infrastructures de recharge pour véhicules à faible émission de CO2 (électriques, hybrides, hydrogène rechargeables, Bio GNV …).*

Développeur de projets, porteur des valeurs du service public, le SDEC ENERGIE revendique son statut d'aménageur responsable, privilégiant la synergie des territoires ruraux et urbains, attaché à une qualité de service équitable en tout point du département.

Son objectif : œuvrer pour un aménagement énergétique du territoire, équilibré et cohérent, qui favorise la transition énergétique tout en préservant l'intérêt de ses adhérents et de chaque habitant du Calvados.

WWW.SDEC-ENERGIE.FR

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DU CALVADOS
Esplanade Brillaud de Laujardière – CS 75046 – 14077 CAEN CEDEX 5
Tél. : 02 31 06 61 61 – direction@sdec-energie.fr

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DU CALVADOS